

Pour Qui ?

Tout utilisateur (CDI, CDD, intérimaires), même occasionnel, de plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP).

Quand ?

Au moment de l'embauche.

Prérequis : aptitude médicale, être âgé de 18 ans au minimum (déclaration de dérogation possible pour les élèves de 15 à 17 ans en cours de formation professionnelle qualifiante)

Objectifs ?

La formation théorique et pratique porte notamment sur :

- > Connaissances générales, dispositions réglementaires
- > Technologie et stabilité des PEMP
- > Conditions d'utilisation et mise en œuvre des PEMP
- > Risques et moyens permettant de les prévenir
- > Vérifications et entretien

Le stagiaire sera évalué sur des connaissances théoriques et des connaissances pratiques correspondant à la catégorie de l'engin concerné.

Sanction de stage ?

Oui

- > Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) des PEMP, pour chacune des catégories*, délivré par l'organisme testeur
- > Autorisation de conduite délivrée par l'employeur

** 3 catégories de PEMP*

Par qui ?

Organismes testeurs certifiés

Durée ?

Non définie par la réglementation.
Durée pratiquée par les OF : 2 à 3 j

Recyclage ?

Oui
CACES® valable 5 ans - 2 j (durée pratiquée)

Référence Réglementaire

Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

Recommandation R486 CNAM

3 catégories de PEMP :

Catégorie A
Élévation verticale

Type 1



Type 3



Catégorie B
Élévation multidirectionnelle

Type 1



Type 3



Type 1 : pas de déplacement du porteur lorsque la plate-forme est en élévation
Type 3 : déplacement du porteur avec la plate-forme en élévation, commandée depuis la plate-forme

Catégorie C
Conduite hors-production des PEMP des catégories A ou B
Déplacement, chargement / déchargement, transfert de toutes les PEMP de catégorie A ou B sur porte-engins

